

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du jeudi 28 septembre 2017</b>
<b>Délibération n° : 2017-40</b>
<b>Date de convocation : jeudi 21 septembre 2017</b>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

Publication : 05/10/2017

Pour l'autorité Compétente



**Objet : Dossier de candidature PAPI complet du Guil et modification du plan de financement des actions d'éducation et de sensibilisation sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Queyras**

**Secrétaire de séance :** Jean-Paul HOFFMANN

**Président :** Christian GROSSAN

**Région :** Chantal EYMEOD, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix ; pouvoir à Chantal EYMEOD);

**Département :** Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, absent (2 voix);

**Communauté de communes du Guillestrois-Queyras :** Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ;

**Communes :**

**Abrïès :** Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent ;

**Aiguilles :** Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;

**Arvioux :** Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;

**Ceillac :** Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente ;

**Château-Ville-Vieille :** Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER Conseiller municipal, absent (pouvoir à Pascal GIRAUD) ;

**Eygliers :** Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;

**Guillestre :** Bernard LETERRIER, Maire, présent ;

**Molines-en-Queyras :** Jean – Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, présent ;

**Ristolas :** Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, présente ;

**Saint-Véran :** Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN).

**Exposé des motifs :**

Le Parc naturel régional du Queyras a déposé un dossier de candidature à l'appel à projet PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) début avril 2018. Le Comité syndical réuni le 6 décembre 2016 a approuvé à l'unanimité le projet. Plusieurs actions sur la gestion du risque inondation portées par le PNR du Queyras sont inscrites dans le PAPI.

Les actions d'éducation et de sensibilisation auprès des scolaires n'avaient pas été budgétisées. Elles s'inscrivaient initialement dans le *dispositif d'accompagnement pédagogique et financier pour les projets personnalisés d'éducation au territoire* soutenu par la Région PACA.

Or, au vu des difficultés rencontrées sur l'année 2017 pour obtenir des financements régionaux dédiés aux projets d'éducation des PNR, il est proposé d'inscrire deux actions dans le PAPI complet et de solliciter les financements dans le cadre du dispositif « PAPI », à savoir :

- Accompagnement des écoles du territoire dans le montage de projets d'éducation au territoire sur les risques naturels pour un montant de 15 000 € TTC (fiche action 1.3) ;
- Développement d'outils pédagogiques à destination des scolaires sur les risques naturels pour un montant de 10 000 € TTC (fiche action 1.10).

**VU :**

- La délibération du Comité syndical du 6 décembre 2016 n° 2016\_67 ;
- L'orientation B9 de la Charte « Pour un nouveau Parc » : solidarités internes et solidarités externes, la vie ensemble, la vie des autres : « *L'éducation est un levier de l'éco-citoyenneté. Nous mettons en œuvre une politique ambitieuse d'éducation au territoire et à l'environnement prenant appui sur un schéma commun d'interprétation* ».
- L'orientation B3 : « l'eau en montagne, protéger la vie » et plus particulièrement : « *entretenir la mémoire des risques naturels (...) mettre en place un dispositif de sensibilisation aux risques* »

**CONSIDERANT:**

- Que l'éducation à l'environnement est une des cinq missions fondamentales des PNR ;
- La mission du Parc de poursuivre le développement d'une politique ambitieuse d'éducation à l'environnement et au territoire particulièrement adaptée à la spécificité de la montagne ;
- L'action du Parc dans le montage et l'animation du Programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin versant du Guil ;
- Les soutiens financiers apportés dans le cadre du PAPI.

**Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le jeudi 28 septembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 3

**Nombre de suffrages exprimés**

Contre : 0

Pour:

24

Abstentions : 0

- D'inscrire les deux actions d'éducation aux risques naturels dans le projet du « PAPI » complet du GUIL :
  - Accompagnement des écoles du territoire dans le montage de projets d'éducation au territoire sur les risques naturels pour un montant de 15 000 € TTC (fiche action 1.3)
  - Développement d'outils pédagogiques à destination des scolaires sur les risques naturels pour un montant de 10 000 € TTC (fiche action 1.10)
- De solliciter le fonds Barnier à hauteur de 50% et d'autres co-financements ;
- D'engager les actions de maîtrise d'ouvrage Parc, sous réserve de la labellisation PAPI et de l'obtention des financements ;
- D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la bonne exécution du PAPI complet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Président**  
**Christian GROSSAN**